

APPROCHE DU MARCHÉ PORTUGAIS

Créée en 1887, la Chambre de Commerce et d'Industrie Luso-Française, association privée reconnue d'utilité publique, est un réseau de près de 500 entreprises portugaises et françaises travaillant sur les deux marchés.

Implantée dans les 2 principaux pôles économiques du pays, Lisbonne et Porto, et forte d'une équipe luso-française, la CCILF est l'interlocuteur privilégié de la communautés d'affaires luso-française.

Elle a comme vocation de favoriser le commerce bilatéral luso-français de contribuer et d'appuyer de façon opérationnelle les entreprises dans le développement de courants d'affaires durables.

La CCILF est, elle-même, membre d'un réseau regroupant les 112 Chambres de Commerce Françaises à l'étranger et travaille en étroite collaboration avec 136 Chambres de Commerce et d'Industrie de France soit 2 millions d'entreprises.

La CCILF est le premier point de départ et votre centre de services pour un développement sur le marché portugais.

Nos services mettent à votre disposition :

Appui à l'implantation

- étude d'implantation
- création administrative de société,
- mise en place d'un bureau de liaison,
- domiciliation: permanence téléphonique, secrétariat commercial, mailing,
- location de bureaux et salle de réunions,

Appui commercial

- études de marché,
- validation produit / marché
- mission de prospection commerciale,
- recherche de partenaires commerciaux, techniques et financiers
- recherche et sélection de sous-traitants
- recrutement de collaborateurs

Appui administratif et logistique

- appui aux recouvrements de créances,
- récupération de TVA,
- enquête de notoriété

Vos contacts à la CCILF:

Emploi

Filomena Faustino

Tel : (351) 21 321 19 93

Mail : faustinof@ccilf.pt

Implantation :

Alda Nunes

Tel : (351) 21 324 19 92

Mail : nunesa@ccilf.pt

Commercial:

Clémentine Félix

Tel : (351) 21 321 19 96

Mail : felixc@ccilf.pt

CREATION ADMINISTRATIVE DE SOCIETE

L'efficacité et la rapidité de la création de la structure résident dans le montage du dossier. La CCILF prend en charge l'ensemble de la procédure administrative de la création de la structure juridique et livre à l'entreprise une structure prête à fonctionner. Le consultant de la CCILF qui se chargera de votre dossier évaluera avec vous les délais nécessaires pour la création administrative de votre société. Nous vous transmettons déjà, à titre indicatif, les différentes étapes à suivre, les documents qui vous seront demandés, ainsi que les coûts approximatifs correspondants.

✓ La SARL

Environ 95% des sociétés portugaises sont des sociétés « por quotas ». Le faible niveau de capital social minimum et sa souplesse de fonctionnement font de la LDA une forme de société bien adaptée aux PME.

La LDA peut aussi être « Unipersonnelle » (un seul associé, personne individuelle ou collective, titulaire de la totalité du capital social).

Les étapes pour la création de la LDA Commerciale ou Unipersonnelle sont identiques.

Les différentes phases du processus de création assurées par le chef de projet de la CCILF sont les suivantes :

- Dépôt du nom de la société et demande d'identification fiscale provisoire auprès du RNPC (Registre National des Personnes Morales).
- Dépôt du capital social dans une banque portugaise (minimum 1€ en conformité avec le Décret-loi 33/2011 du 06/04) ⁽¹⁾
- Dépôt des statuts de la société portugaise chez le notaire (facultatif)
- Inscription de la société au Service des Impôts.
- Inscription de la société au Registre du Commerce.
- Inscription de la société à la Sécurité Sociale.

Dans le cadre de cette procédure, vous serez amenés à choisir votre comptable et votre banque. A ce titre, nous pourrions vous mettre en relation avec 1 ou 2 cabinet(s) comptable et 1 ou 2 banque(s) membres de notre Chambre.

DOCUMENTS NECESSAIRES :

- Une photocopie de la carte d'identité des associés (+ personne représentant la société française si elle est associée) et des gérants de la future société + précision de leur état civil + nom du conjoint
- Numéro fiscal portugais des associés
- Un Certificat du Registre du Commerce - extrait de KBIS, prouvant qu'elle est correctement immatriculée dans son propre pays
- Un Certificat d'assujettissement à la TVA
- Une procuration de chacun des associés au nom du personnel de la CCILF, certifiée par le Consulat du Portugal de votre région en France (en cas d'acceptation la CCILF fournit le modèle)

A titre indicatif, des frais réels de l'ordre de 360 € inhérente à la constitution sont à prévoir. Ce montant varie selon la structure juridique et les statuts de la maison mère. Sont inclus dans ce montant, les frais de RNPC, la publication des Statuts au JO, le Registre du Commerce. Tous les justificatifs de paiement auprès des différentes administrations portugaises vous seront remis lors de la facturation finale.

DOMICILIATION POSTALE

Dans le cadre de la constitution de votre société au Portugal, une adresse locale vous sera exigée. Ainsi pour la phase de démarrage de votre activité ou pour une durée à votre convenance, vous pouvez utiliser l'adresse de la CCILF.

Ce service comprend:

- Utilisation de notre adresse pour votre siège social ou antenne commerciale
- Affichage de votre nom à l'étage
- Réception et réexpédition du courrier et des recommandés sur une adresse en France ou autre
- Recours aux partenaires de la CCILF (services de messagerie, transporteurs, avocats, comptables, imprimeurs, assureurs, etc...)

IDENTIFICATION DE LOCAL

Nous pouvons prospecter le marché immobilier et vous soumettre des opportunités de biens qui correspondent le mieux à vos besoins, dans les localités de votre choix.

Après définition des caractéristiques recherchées, nous consulterons en premier lieu les principaux sites internet réputés pour leurs annonces immobilières et contacterons les agences référencées pour les biens retenus.

En complément, nous interrogerons également nos adhérents du secteur pour qu'ils nous soumettent ce qu'ils ont en portefeuille et qui se rapprochent le plus de vos critères.

Nous établirons alors une check-list des biens qui auront retenus notre attention et vous l'enverrons pour appréciation.

Une fois vos choix effectués, nous organiserons une visite de ces locaux.

APPUI AU RECRUTEMENT

La CCILF a mis en place un Service Emploi s'adressant aux entreprises qui recherchent des candidats luso-français où les critères de nationalité, culture et langue sont essentiels.

✓ Recherche personnalisée de collaborateurs et divulgation élargie

- Définition en accord avec l'entreprise de la fonction à remplir et du profil recherché,
- Recherche de candidats potentiels à partir de la base de données du Service Emploi des six derniers mois
- Transmission à l'entreprise des CV's des candidats sélectionnés via notre base de données
- Publication de l'offre sur notre site internet
- Divulgation de l'offre à travers une e-newsletter envoyée à plus de 2000 contacts
- Publication de l'offre sur des plateformes emploi on-line (ex : Net-Emprego)
- Domiciliation des réponses et 1^{er} triage des CV avant envoi à la société

✓ Organisation du planning d'entretiens

- Prise de rendez-vous avec les candidats sélectionnés par l'entreprise
- Organisation d'un "planning" d'entretiens avec les candidats
- Mise à la disposition de l'entreprise d'un bureau dans le "Centre Français des Affaires" afin mener à bien les entretiens de recrutement

Note: Vous pouvez opter également pour une publication dans la presse écrite en complément de notre prestation. Devis sur mesure en fonction de la taille de l'annonce.

Pour vous aider au mieux dans votre implantation la CCILF vous propose dans le cadre de cette prestation:

- ▶ L'organisation (gratuite) d'un planning de rendez-vous avec certains de ses partenaires (comptables ; avocats ; banques ; agences immobilières...) pour une meilleure appréhension du marché portugais
- ▶ L'adhésion à la CCILF pour l'année 2015

NOTA BENE

La facturation pourra être établie au nom de votre société en France (Hors taxe, la TVA étant à déclarer par vous-même en France) ou au nom de la future société portugaise (tarifs majorés de la TVA à 23%)

DEVIS

Nom de la société :

Nom du contact:

Adresse :

Tél : 0033

E-mail :

N° TVA (à nous communiquer obligatoirement) : FR-

PRESTATION	DESCRIPTIF	COÛT	CHOIX
Appui à la création	Réalisation de toutes les démarches inhérentes à la création de votre société	1.300 € + frais réels	
Domiciliation postale	Utilisation de notre adresse comme siège de votre société Réception et réexpédition de tout votre courrier sur une autre adresse au Portugal ou en France	80 €/mois	
Identification de local	Prospection et Veille sur les principaux sites immobiliers Contact avec les agences immobilières (en charge des biens diffusés sur le net + nos adhérents) Envoi des opportunités Prise de RDV pour visite des espaces retenus	500 €	
Appui au recrutement	Identification de candidats à travers notre base de données et publication de l'annonce sur des plateformes on-line Envoi des CV's pour sélection Organisation des entretiens avec les candidats retenus dans un bureau de la CCILF	800 €	

Si la facturation est établie à la société portugaise, il faudra ajouter aux sommes indiquées la TVA qui est de 23% sans oublier les frais réels de la création

Règlement

Acompte de 50% de l'intervention à la commande et le solde pendant la phase de recrutement. Les frais réels devront également être liquidés à la commande.

Par chèque libellé à l'ordre de :

CCILF

Avenida da Liberdade, 9 – 7º

1250-139 Lisbonne - PORTUGAL

Par virement bancaire :

CAIXA GERAL DE DEPOSITOS

IBAN : PT 50 0035 0001 00037006 030 73

BIC : CGDIPTPL

Les frais de virements sont à votre charge

Délais

A réception du devis signé et de l'acompte correspondant à 50% des prestations choisies, nous établirons avec vous un échéancier de nos actions et une fois la documentation réunie, nous lancerons nos prestations, certaines en concomitance.

Validité de nos offres

Notre offre est valable jusqu'au 31 décembre 2015

Conditions générales de la prestation

- **Confidentialité** : La CCILF est tenue au secret professionnel et s'engage de ce fait, à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de l'exécution de sa mission. Tous les documents, données, projets ou informations spécifiques appartenant ou concernant l'entreprise auxquels aura accès le chef de projet seront à son usage exclusif et considérés comme confidentiels. Pour sa part, l'entreprise s'engage à fournir au chef de projet tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de sa mission.
- **Mandat** : Vous donnez mandat à la CCILF pour la durée de cette mission et vous engagez à n'entamer aucune action dans le cadre de la présente convention sans aviser au préalable la CCILF.
- **Responsabilité** : La CCILF n'a pas d'obligation de résultat. Toutefois, elle s'engage à mettre tous les moyens en œuvre en vue du respect et du bon achèvement du cahier des charges.

Bon pour accord,

Fait à, le/...../ 2015

Signature et cachet de l'entreprise